PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général Commun Départemental

Pôle Finances
Bureau des marchés publics

Nanterre,

Envoi par la plateforme interministérielle des achats de l'Etat (PLACE)

Madame, Monsieur,

Vous avez retiré le dossier de consultation des entreprises relatif au marché de réservation de places en crèches pour le compte des agents du Ministère de l'Intérieur.

Un candidat a souhaité formuler les questions suivantes (série n° 1).

Afin de préserver la plus stricte égalité de traitement entre tous les candidats, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les questions posées accompagnées des réponses apportées.

Question 1

« Les micro-crèches PAJE peuvent-elles être proposées dans le cadre de ce marché ? »

Réponse 1

« Conformément à l'article 5 du CCP, les crèches acceptées sont exclusivement celles "conventionnées avec la Caisse d'Allocations Familiales du département des Hauts Seine en vue de l'éligibilité à la Prestation de Service Unique (P.S.U) ».

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
Signé électroniquement le mardi 17 novembre 2026
Le chef du bureau des marchés publics



Johan GAILIS

167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE cedex
Tél : 01 40 97 20 00
Mél : sgc-achat@hauts-de-seine.gouv.fr/